

Conseil Municipal**Séance du 24 Juin 2016
Convocation du 17 Juin 2016****Ordre du jour**

1. Adhésion au service TIPI (Titres payables par Internet)
2. Travaux d'implantation d'une borne électrique : participation financière de la commune de CERISIERS
3. Reprises de concessions au cimetière communal
4. Acquisition de terrains
5. Informations et questions diverses

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, il s'agit :

- Travaux d'éclairage public avec participation financière
- Acquisition d'une tondeuse Mulching As Motor.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 24 Juin 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, M. Guy JACQUINOT, Mme Marie-Laure LEFEBURE, MM. Jean LESPINE, Dominique BALLU, Mme Marie CORNUAT, M. Philippe LAGOGUÉ, Mmes Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN.

Représentés : M. Philippe LANDUREAU par M. Jean-Louis BONNET, Mme Catherine BOLLÉA par Mme Annick GRELLAT-MAZIER, M. Patrice LUTZ par M. Patrick HARPER.

Excusé : M. Rodolphe LAMBRETT

M. Philippe LAGOGUÉ a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**❖ Adhésion au service TIPI (titres payables par Internet) - Délibération
2016 n° 047 Classification 7 Finances Locales**

Au vu des nouvelles technologies qui permettent une meilleure liaison entre la trésorerie, les collectivités et les familles, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service TIPI (Titres Payables par Internet), afin d'offrir aux familles la possibilité de régler leurs factures relatives à la cantine scolaire et aux activités scolaires et périscolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le principe de paiement en ligne des factures relatives à la cantine scolaire et aux activités scolaires et périscolaires.

- CHOISIT l'accès au service TIPI par le biais du site de la Direction Générale des Finances Publiques.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales, à intervenir entre la commune de Cerisiers et la Direction Générale des Finances Publiques.

Séance du 24 Juin 2016

- AUTORISE le Maire à régler les frais de commissionnement de paiement par carte bancaire correspondant.

- AUTORISE le Maire à signer le formulaire d'adhésion à l'application des titres payables sur internet.

❖ **Travaux d'implantation d'une borne électrique : participation financière de la Commune de Cerisiers - Délibération 2016 n° 048 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire informe le conseil municipal des travaux nécessaires à l'implantation d'une borne électrique située sur le parking se trouvant Place de l'Eglise.

Il rappelle que la compétence a été transférée au Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne par délibération en date du 29 janvier 2016. Le SDEY est désormais compétent pour réaliser lesdits travaux.

- VU le projet des travaux nécessaires pour implanter une borne électrique, dont le coût prévisionnel hors taxe s'élève à 10 800 €

- VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) en date du 9 décembre 2015 portant règlement financier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon le tableau ci-après :

BORNE ACCELEREE	MONTANT ESTIMATIF HT	PART COMMUNE 20% du HT	PART SDEY 30% du HT	PART ADEME 50% du HT
FOURNITURE ET POSE BORNE	10 800 €	2 160 €	3 240 €	5 400 €
TOTAL	10 800 €	2 160 €	3 240 €	5 400 €

- S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

❖ **Reprise de concessions au cimetière communal - Délibération 2016 n° 049 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Pour faire suite à la procédure de reprise des concessions constatées en état d'abandon,

Vu les procès-verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectuées les 10 juillet 2006 et 16 Mars 2010 dans le cimetière communal,

Le Maire propose de procéder à la reprise des concessions.

Il présente deux devis de travaux à réaliser sur 42 concessions : l'entreprise Pompes Funèbres et Marbrerie COURTAT est retenue à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, pour des travaux s'élevant à 9 410,89 € HT.

Les membres du Conseil Municipal demandent que les cendres soient ramenées au Jardin du Souvenir de Cerisiers.

Le Maire est autorisé à signer le devis correspondant aux travaux de reprises de concessions constatées en état d'abandon au cimetière communal de Cerisiers

❖ **Acquisition de terrain - Délibération 2016 n° 050 Classification 3.1 Acquisition**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur TRIPODI Antoine accepte de vendre à la Commune de CERISIERS, la parcelle cadastrée section ZC 132 lieudit « Le Fossé de Vau Grillot », d'une contenance de 580 m2 pour la somme de 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette acquisition
- dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de mutation qui sera dressé par Maître Clotilde TATAT de SENS.

❖ **Acquisition de terrain - Délibération 2016 n° 051 Classification 3.1 Acquisition**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les Consorts BRULEY Monique et Francine ont accepté de céder la partie basse de leur parcelle de terre agricole cadastrée section ZC 98 lieudit « Bas des Chenois », d'une contenance de 5 000 m2 pour permettre à la Commune de CERISIERS d'implanter la future station d'épuration.

Le Maire, après concertation avec les propriétaires, propose d'acquérir ce bien pour la somme de 3 000 € plus 1 000 € de dédommagement soit 4 000 € au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette acquisition
- dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de mutation qui sera dressé par Maître Clotilde TATAT de SENS.

❖ **Travaux d'éclairage public : participation financière de la Commune - Délibération 2016 n° 052 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public de rénovation de 4 hameaux (La Borde, Les Réthorêts, Les Chapelles et le Fays), du boulo-drome et de la promenade établi par le SDEY et son plan de financement.

Il rappelle la délibération du Conseil prise lors de la séance du 31/10/2014 portant transfert de la compétence éclairage public au SDEY – niveau 4.3.2.

Le Conseil Municipal

VU le projet d'Eclairage Public susvisé et son plan de financement,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEY en date du 09 décembre 2015 portant règlement financier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 ACCEPTE les travaux d'Eclairage public proposés par le SDEY et leur financement selon le tableau ci-après :

Eclairage Public	Montant Estimatif HT	Part SDEY 30 % du HT	Part COMMUNE 70 % du HT
Travaux EP pur	11 598,50 €	3 479,55 €	8 118,95 €
Eclairage Public	Montant Estimatif HT	Part SDEY 60 % du HT	Part COMMUNE 40 % du HT
Travaux EP Led	30 346,61 €	18 231,97 €	12 142,64 €
Total HT	41 955,11 €	21 693,52 €	20 261,59 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération, en particulier la convention financière.

DITS que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2016.

❖ **Acquisition d'une tondeuse Mulching AS Motor - Délibération 2016 n° 053 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Pour les besoins du service et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'acquérir :

- une tondeuse Mulching AS Motor. La proposition des Etablissements EXPERT JARDIN de Malay Le Grand a été retenue pour un montant de 1 168 € HT.

Autorise le Maire à passer commande du matériel

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 de la section investissement du budget primitif 2016.

Information et questions diverses

Remerciements à versement de subvention communale Budget 2016

- Musique en Othe
- Comité de Jumelage de Cerisiers
- Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de Mercurey
- ADMR

Désherbage du Bourg

Il a été décidé de faire désherber le Bourg de Cerisiers par une entreprise spécialisée, l'entreprise GERBE de Malay le Petit pour une proposition s'élevant à 1 640 € HT.

Table des Délibérations

❖ Adhésion au service TIPI (titres payables par Internet) – Délibération 2016 n° 047 Classification 7 Finances locales	1
❖ Travaux d'implantation d'une borne électrique : participation financière de la Commune de Cerisiers – Délibération 2016 n° 048 Classification 7.1 Décision Budgétaire	2
❖ Reprise de concessions au cimetière communal - Délibération 2016 n° 049 Classification 7.1 Décision Budgétaire	3
❖ Acquisition de terrain - Délibération 2016 n° 050 Classification 3.1 Acquisition	3
❖ Acquisition de terrain - Délibération 2016 n° 051 Classification 3.1 Acquisition	3
❖ Travaux d'éclairage public : participation financière de la Commune Délibération 2016 n° 052 Classification 7.1 Décision budgétaire	4
❖ Acquisition d'une tondeuse Mulching AS Motor - Délibération 2016 n° 053 Classification 7.1 Décision budgétaire	4

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.

Séance du 24 Juin 2016

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-MAZIER
Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU Représenté
Philippe

BOLLÉA Catherine Représentée

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Rodolphe Excusé

CORNUAT Marie

LAGOGUÉ Philippe

LEFILS Catherine

CHATELAIN Valérie

LUTZ Patrice Représenté